



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion le 25 août 2010

FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT DANS LA BAIE OUEST DU LAC NIPISSING DANS LE CANTON DE LOUDON

Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound désire informer la population qu'une fleur d'eau d'algues bleu-vert a été découverte dans la **BAIE OUEST DU LAC NIPISSING**, dans le canton de Loudon de la Municipalité de Nipissing Ouest.

La Municipalité de Nipissing Ouest coopère pleinement avec le ministère de l'Environnement et le Bureau de santé pour conseiller et aviser le public.

Bien que les algues bleu-vert peuvent ne pas présenter de toxines, il existe toujours le risque que des toxines soient sécrétées. Ces toxines peuvent demeurer présentes dans l'eau jusqu'à trois semaines après la disparition de la fleur d'eau d'algues bleu-vert.

Le Bureau de santé avise les résidents du canton de Loudon à Nipissing Ouest, et tous ceux qui visitent cette région, de prendre les précautions suivantes jusqu'à trois semaines après la disparition de la fleur d'eau :

- Évitez de nager et d'entreprendre tout autre sport aquatique qui pourrait contribuer à augmenter le risque que les algues et les toxines entrent en contact avec la peau ou qu'elles soient avalées.
- Évitez d'utiliser l'eau de la baie ouest du lac Nipissing dans le canton de Loudon pour les animaux de compagnie.
- Les propriétaires de réseaux d'eau privés devraient éviter d'utiliser l'eau provenant de la **BAIE OUEST DU LAC NIPISSING DANS LE CANTON DE LOUDON** pour boire, faire à manger et pour se laver. À ces fins, utilisez une autre source d'eau.
- À NOTER : Faire bouillir l'eau ou utiliser des appareils résidentiels de traitement d'eau n'éliminera **PAS** les toxines.

Le Bureau de santé fournira des renseignements supplémentaires au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Citation

« Si votre eau potable provient d'une source souterraine (puits), vous n'êtes pas à risque. », de dire Robert A-Muhong, chef de la Santé environnementale. « Cependant, les propriétaires de réseaux d'eau privés devraient éviter d'utiliser l'eau provenant de la baie ouest du lac Nipissing dans le canton de Loudon, car les appareils résidentiels de traitement d'eau n'élimineront PAS les toxines. Vous pouvez vous procurer des feuillets de renseignements au bureau de la Municipalité de Nipissing Ouest. »

Faits rapides

Les algues bleu-vert sont des bactéries microscopiques primitives qui vivent dans l'eau douce. Elles sont habituellement difficiles à repérer, mais par temps chaud, elles peuvent croître rapidement et former une grande masse appelée une fleur d'eau.

Les toxines peuvent irriter la peau, et si elles sont ingérées, elles peuvent causer la diarrhée et des vomissements. À des niveaux suffisamment élevés, les toxines peuvent endommager le foie et le système nerveux.

Si un contact avec la peau a lieu, lavez la peau à l'eau savonneuse ou rincez-la abondamment avec de l'eau propre pour enlever les algues.

Les algues bleu-vert croissent le mieux dans une eau chaude, peu profonde et stagnante, et laquelle est exposée à beaucoup de lumière du soleil et riche en phosphore et en azote.

NE PAS :

- Utiliser l'eau pour boire, prendre un bain ou une douche.
- Permettre aux enfants, aux animaux de compagnie ou au bétail de nager dans l'eau ni de la boire.
- Faire à manger avec l'eau car les aliments peuvent absorber les toxines pendant la cuisson.
- Faire bouillir l'eau car cela peut libérer plus de toxines dans l'eau.
- Traiter l'eau avec un désinfectant comme l'eau de javel. Cela peut faire ouvrir les cellules de l'algue et entraîner une libération de toxines dans l'eau.
- Vous fier aux carafes filtrantes, car elles n'offrent aucune protection contre les toxines.
- Consommer le foie, les reins, ni les autres organes de poissons pris dans l'eau. Soyez prudent de consommer les autres parties du poisson pris là où il y a des fleurs d'eau d'algues bleu-vert.

Vous trouverez des feuilles de renseignements offrant plus de détails au sujet des algues bleu-vert au site Web www.healthunit.biz, dans l'encadré SUJETS BRÛLANTS.

Renseignements aux médias :

Caroline Parnell, coordonnatrice des communications
(705) 474-1400, poste 2221 ou 1-800-563-2808
Caroline.Parnell@nbdhu.on.ca